

Loire grandeur nature

Enseignement d'un plan fleuve



LOIRE

La Loire au Bec d'Allier
(commune de Cuffy, 18).

Fcen-Phonalys

Le troisième volet du plan Loire s'achève. Vingt ans après son lancement, les gestionnaires impliqués dans le projet l'analysent et ouvrent des perspectives.

Né en 1994, après une période de conflits autour des projets de barrages, le plan Loire grandeur nature est le principal plan fleuve de France. C'est également le plus ancien (voir encart). Le plan Loire aspire à une gestion globale du fleuve et cherche à rassembler les acteurs concernés : État, collectivités, associations environnementales, usagers. C'est ainsi que, progressivement, il s'est attaché à concilier prévention des inondations, préservation des milieux naturels, mise en valeur du patrimoine culturel et paysager.

En 2006, une large concertation fait

entrer le plan Loire dans sa troisième phase. Dotée d'ambitions nouvelles, elle veut renforcer l'implication des territoires et des acteurs mais aussi élargir les enjeux pris en compte. La gouvernance est renforcée. Six grands volets sont retenus, animés autour de plateformes thématiques.

Parmi elles, la plate-forme Eau, espaces, espèces se positionne du point de vue des espaces naturels¹. Elle cherche à amplifier les acquis des phases antérieures. Et notamment du programme Loire grandeur nature, fait d'expérimentations localisées sur cinquante secteurs.

L'action s'articule autour de plusieurs thématiques comme la préservation des têtes de bassin, la biodiversité, l'espace de mobilité, les vallées alluviales, les plantes invasives, les poissons migrateurs. Les espaces naturels sont également pris en compte dans le cadre de la plate-forme Recherche, données, informations. Une autre plate-forme est consacrée à l'estuaire.

Élément d'un bilan. La dimension quantitative n'est pas le seul critère pertinent pour évaluer la réussite d'un projet, loin s'en faut. Mais l'implication d'un maximum d'acteurs était l'un des objectifs recherchés. En six ans (2007 à 2012), plus de deux cents projets sur les neuf régions du bassin de la Loire ont été mis en œuvre dans le cadre de la plate-forme Eau, espaces, espèces. Parmi eux une centaine de projets récurrents témoignent de la dynamique de l'action.

Du reste, le nombre et la diversité des porteurs de projets ont forte-

1. Pilotage assuré par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne avec l'appui de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels.



Qu'est-ce qu'un plan fleuve ?

INFO PÉDAGOGIQUE

Il existe en France cinq plans fleuves sur : la Loire, le Rhône, la Seine, la Meuse, la Garonne. À l'initiative de l'État, le premier plan fleuve est lancé en 1994, sur la Loire, pour une durée de dix ans. Il vise la gestion intégrée et durable à l'échelle de plusieurs régions.

En juillet 2005, fort des enseignements du plan Loire et compte tenu de l'importance de l'enjeu Inondation, le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires décide d'étendre cette démarche à d'autres fleuves en France. Les cinq plans fleuves font l'objet d'une convention ou d'un contrat de projet interrégional (2007-2013) signé entre l'État, les régions, les agences de l'eau et certains organismes publics. Ils bénéficient pour la plupart de co-financements Feder. ●



L'AVIS DE

Pierre Mossant

Directeur du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Membre du comité de bassin Loire-Bretagne

« Le Cen Auvergne a suivi le plan Loire depuis ses origines. Notre souhait : poursuivre. »

Mener, sur la Loire et l'Allier, des actions couvrant plus de dix secteurs ; privilégier une approche ouverte et concertée avec les usagers et les élus locaux... tout cela demande du temps, des moyens, de l'énergie. À travers le plan Loire, nous avons pu accéder au temps : celui de la continuité des actions et de la création de dynamiques, locales et régionales. *A contrario* la planification des moyens, dans le cadre des contrats nature val d'Allier et de Loire, a été plus difficile. Cependant, et ce n'est pas négligeable nous avons pu sécuriser les financements publics. Dans un contexte économique délicat, huit financeurs publics ont été mobilisés. Et puis... des habitudes de travail avec des partenaires tels l'État, les collectivités ou les agences de l'eau ont été consolidées.

Le plan Loire a également permis, comme le souhaitait le Cen Auvergne, d'élargir ses actions au-delà de l'axe Loire-Allier en intégrant les têtes de bassin-versant et certains affluents (Dore, Alagnon). Notre souhait est de poursuivre afin de conforter durablement les actions et continuer à innover. Nous voulons inciter à l'action sur des territoires délaissés, inventer de nouvelles méthodes de travail et partenariats. La poursuite du plan Loire est à nos yeux une nécessité pour une réussite collective. ●

Projets Eau, espaces, espèces menés de 2007 à décembre 2012

Mis en évidence sur la carte par des points gris, les projets conduits pendant six ans dans le cadre de la plateforme Eau, espaces, espèces. À noter : 50 projets d'animation, de bassin ou régionaux ont également été menés et ne sont pas cartographiés.



■ **Un recueil d'expériences** «Eau, espaces, espèces» avec les principaux résultats de la plateforme vient d'être publié. Informations sur www.plan-loire.fr

ment augmenté. Parmi eux : des gestionnaires d'espaces naturels (LPO, Conservatoires d'espaces naturels, parcs naturels régionaux), fédérations de pêche, collectivités (départements, communes...) ou encore syndicats de rivières...

De ce point de vue, le plan Loire a permis de renforcer la dynamique d'acteurs. On observe avec satisfaction que la problématique des plantes envahissantes est désormais traitée par des réseaux coordonnés à l'échelle du bassin et en régions. Le plan Loire a permis des avancées en matière de gestion intégrée au travers de contrats croisant plus fortement les enjeux eau et biodiversité. Il a également autorisé une meilleure prise en compte des ques-

tion de fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides.

Les territoires à enjeu ont été confirmés, en particulier sur les grandes vallées alluviales. Pour les têtes de bassin en particulier, bien que le nombre de projets reste restreint au regard des enjeux, le plan Loire a eu un rôle d'impulsion, notamment sur le massif central.

Critique. Le plan Loire appelle pourtant des critiques. Il est loin d'avoir pris en compte l'ensemble du bassin hydrographique. Au niveau des vallées, l'action reste fortement centrée sur l'axe Loire et le nombre de projets sur les affluents demeure limité. Les actions en faveur de la biodiversité ont privilégié la mise en

œuvre de Natura 2000 sans réelle plus-value.

Au niveau du maintien de la dynamique fluviale et la préservation d'espaces de mobilité, les enjeux sont maintenant bien identifiés sur l'Allier et la Loire bourguignonne, mais on peut regretter le manque de mobilisation des acteurs pour amplifier l'action en matière d'acquisition foncière et de restauration de zones de mobilité.

Pour l'estuaire, enfin, il reste encore de gros enjeux pour rétablir un fonctionnement hydraulique et hydrosédimentaire satisfaisant.

Malgré les dynamiques mises en place et les moyens financiers disponibles, le plan Loire s'est aussi accompagné de contraintes dont une lourdeur de la gouvernance. Les porteurs de projets ont rencontré des difficultés de montage des dossiers. On note des problèmes d'articulation avec les politiques publiques en faveur de l'eau et la biodiversité ou encore le cloisonnement des thèmes et des plates-formes.

Des limites ont donc été atteintes dans le déploiement de certaines actions ou l'implication d'un plus grand nombre d'acteurs : la plus-value aurait pu être plus importante.

Poursuivre. À la fin de cette troisième phase, même si le bilan est partagé, la poursuite d'une telle démarche est appelée par de nombreux acteurs. En effet, la dimension bassin est pertinente pour traiter les problématiques concernant les axes fluviaux et les continuités écologiques. Elle permet également de renforcer la solidarité amont-aval, et de développer des synergies entre les acteurs et politiques publiques.

Par ailleurs, les enjeux de fonctionnalité des milieux aquatiques et de biodiversité ont trouvé une réelle place aux côtés du volet principal relatif à la prévention des inondations. L'avenir des plans fleuves n'est pas encore connu car fortement lié à la décentralisation et à la mise en œuvre des fonds européens. Il faut souhaiter que les acquis et les dynamiques ainsi créées puissent se prolonger sur la Loire et sur d'autres bassins... ●

Pascal Danneels Fédération des conservatoires d'espaces naturels
pascal.danneels@reseau-cen.org